

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	001	10
----	------	-----	----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 25 janvier 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 1 <sup>er</sup> février à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 25 janvier 2024	<u>Étaient présents</u> : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, MME BOURDAIS, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
EN EXERCICE : 26	<u>Absents représentés</u> : M. FRIMON-RICHARD par MME DELAVOIX
PRÉSENTS : 20	<u>Absents excusés</u> : M. PICARD, MME CHARREAU et MME MILLER
VOTANTS : 21	<u>Absents</u> : M. BETTI et MME TISSOT MME BOURDAIS a été élue secrétaire de séance.

**PERMIS PIETON – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU DEPARTEMENT AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE 2024**

Madame ROCH, Maire Adjointe chargée de l'Environnement, Cadre de Vie et de la Sécurité expose à l'assemblée que la commune organise l'opération "Permis piéton", en collaboration avec la Gendarmerie et la Direction Départementale des Territoires, pour les élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet.

Elle indique qu'il s'avère nécessaire, en termes de sécurité, d'acquiescer et d'offrir pour chaque élève un gilet jaune.

Elle ajoute qu'un cahier de «Préparation à l'APER» des codes Rousseau est également offert à chaque élève ainsi qu'un permis piéton.

Elle précise que le coût global de cette action s'élève à :

Gilets de sécurité 785.00 €/H.T. soit 942.00 €/T.T.C.

Cahier de l'élève «Préparation à l'APER» des codes Rousseau : 456.20 €/H.T soit 481.81 €/T.T.C.

Soit un total de : 1 241.20 €/H.T. soit 1 423.81 €/T.T.C.

Elle indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée par la préfecture et le Département au titre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2024.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 091-219102076-20240125-ACTE202400110-DE



**Le Conseil Municipal,**

VU les avis favorables émis par Commission Environnement, Cadre de Vie et Sécurité le 23 janvier 2024 et la Commission des Finances et des Affaires Administratives le 24 janvier 2024.

VU le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR 2024),

**CONSIDERANT** que cette opération permettra aux enfants d'être sensibilisés à la Sécurité Routière,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** l'organisation de l'opération « Permis piéton » en collaboration avec la Gendarmerie d'Egly et la Direction Départementale des Territoires à destination des élèves de CE1 des écoles élémentaires Jules Michelet, Jean Moulin et Alphonse Daudet.

**APPROUVE** le montant de la dépense qui s'élève à 1 241.20 €/H.T. soit 1 423.81 €/T.T.C.

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention à hauteur de 25 % du montant de l'opération de la part de la Préfecture et Département au titre du plan Départemental d'Action de Sécurité Routière 2024.

**SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne et de Monsieur le Président du Conseil départemental l'autorisation d'acquérir des gilets jaunes de sécurité et des cahiers de «Préparation à l'APER» des codes Rousseau avant l'attribution de l'arrêté de subvention.

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**DIT** que les crédits nécessaires au financement de la dépense et les recettes seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

**Fait et délibéré** les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 5 Février 2024  
et de la publication le : 5 Février 2024  
Le Maire



Edouard MATT



Le Maire d'Egly

Edouard MATT